

Province de Québec  
Ville de Saint-Basile, le 27 septembre 2021

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE AJOURNÉE DU CONSEIL DE LA  
VILLE DE SAINT-BASILE, TENUE LE 27 SEPTEMBRE 2021, À 19h00,  
AU 20, RUE SAINT-GEORGES, SAINT-BASILE.**

**SONT PRÉSENTS**, Mesdames et Messieurs les conseillers :  
Lise Julien                      Martial Leclerc                      Karina Bélanger  
Denys Leclerc                      Claude Lefebvre

**FORMANT QUORUM**, sous la présidence de Monsieur le maire Guillaume Vézina,

**ÉGALEMENT PRÉSENTS :**  
Jean Richard, directeur général  
Julie Roy, assistante-greffière

**ABSENT :**    Siègne no.4, poste vacant

**256-09-2021**

**OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Après vérification du quorum, Monsieur le maire déclare la présente séance ouverte à 19h00.

**Sur la proposition de Monsieur Martial Leclerc, il est résolu à l'unanimité** des conseillers présents :

**Que** la présente séance est légalement constituée.

**Attendu que** l'item " Varia " reste ouvert à tout nouveau sujet.

**Adopté.**

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

Une période de questions a été tenue.

**257-09-2021**

**DP-2021-12 – SERVICE PROFESIONNELS EN INGÉNIERIE -  
RÉFECTION RUES SAINTE-ANGÉLIQUE, HARDY  
ET STATIONNEMENT DE L'ÉGLISE  
(# 1905-A ET 1905-B) (N/D : 401-111)**

**Attendu que** la Ville veut procéder à la réfection d'une partie de la rue Sainte-Angélique, d'une partie de la rue Hardy et du réaménagement de cette intersection et également de la réfection du stationnement public à l'église;

**Attendu que** le conseil municipal de la Ville de Saint-Basile a procédé à demande de prix sur invitation en date du 7 septembre 2021 pour retenir les services professionnels en ingénierie pour la conception des plans et devis;

**Attendu qu'**en date du 24 septembre 2021, le conseil a reçu le seul prix suivant :

Pluritec Ltée

37 085 \$

**Sur la proposition de** Monsieur Denys Leclerc, il est **résolu à l'unanimité** des conseillers présents :

**Que** le conseil municipal de la Ville de Saint-Basile accepte l'offre reçue de la firme Pluritec Ltée. pour la conception des plans et devis visant d'une partie de la rue Sainte-Angélique, d'une partie de la rue Hardy et de la réfection du stationnement public à l'église, pour un montant de 37 085 \$, taxes en sus.

**Que** le conseil municipal de la Ville de Saint-Basile affecte à la réduction de cette dépense toute contribution ou subvention qui pourrait être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par la présente résolution.

**Que** le coût net de cette dépense sera payé à même le règlement d'emprunt qui décrètera les travaux de réfection d'une partie de la rue Sainte-Angélique, d'une partie de la rue Hardy et de la réfection du stationnement public à l'église.

**Adopté.**

**258-09-2021**

**RÉFECTION D'UNE PARTIE DU RANG SAINTE-ANNE  
INCLUANT PONCEAU – AJOUT D'UN PONCEAU  
TRANSVERSAL (#2101) (N/D : 602-130)**

**Considérant** la réfection d'une partie du rang Sainte-Anne incluant des ponceaux et qu'il y a lieu, en cours de projet, d'ajouter un ponceau aux travaux actuels;

**Considérant que** ces travaux de remplacement de ponceau était prévu à moyen terme;

**Considérant qu'**un suivi des coûts pour ce projet doit être établi en cours de projet incluant les frais de surveillance en sus;

**Considérant que** le montant à payer pour cette directive de changement qui sera établi dans un prochain décompte est de l'ordre de 39 982,50 \$;

**Sur la proposition de** Madame Lise Julien, il est **résolu à l'unanimité** des conseillers présents :

**Que** le conseil municipal de la Ville de Saint-Basile autorise les coûts reliés à cette directive de changement à P.E. Pageau, pour un montant de 39 982,50 \$, plus taxes, ainsi que les frais reliés à la surveillance desdits travaux.

**Adopté.**

259-09-2021

**AI-2021-01 – CONTRAT ENTREPRENEUR GÉNÉRAL – TRAVAUX DE RÉFECTION ÉMISSAIRE PLUVIAL RUE DURAND (# 2001)  
(N/D : 401-111)**

**Attendu que** la Ville veut procéder à la réfection visant le renouvellement d'une conduite pluviale de la rue Durand;

**Attendu que** le conseil municipal de la Ville de Saint-Basile a procédé à un appel d'offres sur invitation, en date du 13 septembre 2021, pour la réfection de l'émissaire pluvial de la rue Durand;

**Attendu qu'**en date du 27 septembre 2021, le conseil a reçu les prix suivants :

	<b>OPTION A</b>	<b>OPTION B</b>
Excavation ETR Inc.	106 498,00 \$	109 998,00 \$
Pax Excavation	117 980,00 \$	122 180,00 \$

**Sur la proposition de** Monsieur Claude Lefebvre, il est **résolu à l'unanimité** des conseillers présents :

**Considérant** la période tardive de début des travaux, que les conditions météorologiques peuvent affectées ces items de façon conforme et définitive, que le conseil municipal de la Ville de Saint-Basile soustrait les items suivants : réfection des entrées privées en enrobé bitumineux et ensemencement hydraulique du document d'appel d'offres;

**Que** le conseil accepte l'offre reçue de la compagnie Excavation ETR Inc. pour la réfection de l'émissaire pluvial de la rue Durand avec l'option B, pour un montant de 92 078,00 \$.

**Que** ledit soumissionnaire Excavation ETR Inc. s'engage envers la Ville de Saint-Basile à respecter dans son ensemble le document d'appel d'offres numéro AI-2021-01. De plus, les addendas suivants font partie intégrante du cahier Devis pour soumission, à savoir :

Addenda numéro 1, daté du 20 septembre 2021;

**Que** les items soustraits seront éventuellement octroyés en 2022 sous de nouveaux contrats.

**Que** Monsieur Olivier Trottier, coordonnateur aux infrastructures est nommé comme représentant municipal.

**Que** le conseil municipal de la Ville de Saint-Basile affecte à la réduction de cette dépense toute contribution ou subvention qui pourrait être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par la présente résolution.

**Que** le coût de cette dépense sera payé à même le règlement d'emprunt # 06-2020 décrétant une dépense de 365 000 \$ et un emprunt de 365 000 \$ pour des travaux de réfection d'un émissaire pluvial situé sur la rue Durand sur une longueur de ± 110 mètres.

**Adopté.**

260-09-2021

**OFFRE DE SERVICE PROFESSIONNELLE JURIDIQUE (N/D : 07-212)**

**Attendu** les non-conformités du bassin de rétention d'eaux pluviales du développement résidentiel Saint-Basile sur le Parc;

**Attendu** l'offre de service de la firme Langlois Avocats afin d'entamer des démarches juridiques auprès des intervenants requis impliqués lors de la conception et la construction de cet ouvrage;

**Sur la proposition** de Madame Karina Bélanger, il est **résolu à l'unanimité** des conseillers présents :

**Que** le conseil municipal de la Ville de Saint-Basile mandate la firme Langlois Avocats, S.E.N.C.R.L. pour représenter la Ville dans ce dossier juridique.

**Que** le conseil municipal de la Ville de Saint-Basile mandate Monsieur Jean Richard, directeur général, à signer tout document pour donner plein effet au présent.

**Adopté.**

261-09-2021

**OFFRE D'ACHAT D'UNE PARTIE DU LOT 4 898 242**  
**(N/D : 403-161)**

**Attendu** l'offre d'achat déposée le 3 septembre 2021 concernant une partie du lot numéro 4 898 242 du Cadastre du Québec, d'une superficie d'environ 428 mètres carrés, par les propriétaires riverains dudit lot;

**Attendu** la politique numéro 103-121-13, concernant la vente, de gré à gré, de parcelles résiduelles, excédentaires et/ou non constructibles;

**Attendu que** ce lot est un terrain résiduel, excédentaire et/ou non constructible et qui peut être aliéné et/ou cédé;

**Attendu que** conformément à la *Loi sur les cités et villes*, la Ville doit vendre ses biens à titres onéreux;

**Sur la proposition** de Monsieur Martial Leclerc, **et résolu à l'unanimité** des conseillers présents :

**Que** le conseil municipal accepte de vendre une partie de lot numéro 6 012 995 du Cadastre du Québec, d'une superficie d'environ 428 mètres carrés, aux propriétaires riverains, au coût de 4 800 \$;

**Que** la parcelle de terrain sera grevée des servitudes suivantes : utilités publiques ou privées, telles que système d'aqueduc, d'égout, droit de passage, fossé d'égouttement, etc., non construction d'un bâtiment principal.

**Que** les acquéreurs devront défrayer les coûts de l'arpenteur-géomètre, du notaire et de tout autre professionnel jugé nécessaire afin de réaliser la transaction.

**Que** Messieurs Guillaume Vézina, maire et Jean Richard, directeur général soient et sont autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Saint-Basile, tout document pour donner plein effet à la présente résolution.

**Adopté.**

262-09-2021

**CONTRIBUTION – PROJET DE  
GARDERIE SAINT-BASILE (N/D : 114-300)**

**Attendu** la résolution numéro 317-12-2020 confirmant l'appui de la Ville de Saint-Basile au CPE Le Kangourou pour la construction d'une nouvelle installation sur le territoire;

**Attendu que** la Ville a procédé avec le CPE Le Kangourou à une étude d'opportunité de plusieurs sites afin d'apprécier la faisabilité quantitative et qualitative pour la mise en place du projet;

**Sur la proposition de** Madame Karina Bélanger, **et résolu à l'unanimité** des conseillers présents :

**Que** le conseil municipal de la Ville de Saint-Basile confirme au CPE Le Kangourou la disponibilité de l'un ou l'autre des deux sites lui appartenant, soit les lots numéros 4 897 740 ou 4 898 093 et selon la conclusion des études de coûts en cours pour doter ces terrains des services municipaux, permettront de statuer celui répondant le mieux aux considérations financières et techniques pour la Ville.

**Que** la Ville accepte de financer, le cas échéant, le scénario de transformation du bâtiment sis au 275, boulevard du Centenaire appartenant au Complexe St-Basile à la hauteur du coût des services listés à la résolution 317-12-2020 sans la valeur du terrain dans l'éventualité où ce scénario serait favorisé par le CPE Le Kangourou.

**Que** le maire, M. Guillaume Vézina et le directeur général, M. Jean Richard, sont par les présentes autorisés à signer tous les documents devant donner plein effet à ladite cession.

**Adopté.**

263-09-2021

**LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

**Sur la proposition de** Monsieur Denys Leclerc, il est **résolu à l'unanimité** des conseillers présents :

**Que** cette assemblée de la Ville de Saint-Basile soit et est levée à 20h28.

**Adopté.**

\_\_\_\_\_  
Guillaume Vézina, maire

\_\_\_\_\_  
Julie Roy, assistante-greffière